



16ème législature

Question N° : 13348	De M. Yannick Favennec-Bécot (Horizons et apparentés - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > transports routiers	Tête d'analyse > Difficultés des autocaristes liées au recrutement de conducteurs	Analyse > Difficultés des autocaristes liées au recrutement de conducteurs.
Question publiée au JO le : 28/11/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les difficultés rencontrées par les autocaristes de la région des Pays de la Loire pour recruter des conducteurs, bien que ces entreprises aient formé des demandeurs d'emploi pour l'obtention du titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route. En effet, en raison des délais de l'ANTS pour l'envoi de l'intégralité des documents nécessaires à la conduite d'autocars, ils ne peuvent pas intégrer leur poste. Cette situation pénalise non seulement ces futurs conducteurs mais aussi les autocaristes qui doivent notamment assurer le transport scolaire. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réponse il entend apporter aux légitimes préoccupations de ces autocaristes.